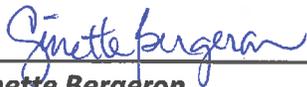


PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du code municipal, avis public est donné que lors de l'assemblée ordinaire du conseil de la municipalité d'Eastman, qui se tiendra le lundi 7 mai 2018 à compter de 19h30 en la salle du conseil située au 160 chemin George-Bonnallie à Eastman, le rapport financier 2017 et le rapport de l'auditeur indépendant tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, seront déposés.

DONNÉ à Eastman, ce 2 mai 2018



Ginette Bergeron

Directrice générale et secrétaire-trésorière